



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 03 JUILLET 2023

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Date de la convocation : le 27 juin 2023

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 03 juillet 2023, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

MEMBRES PRÉSENTS : Didier BAYARD (Maire), Bernard GRIMARD (1^{er} adjoint), Jacques HELLO (2^{ème} adjoint), Corinne BAILLOU, Bruno BONNAT, Lucien CECCATO, Catherine DARAN, Dominique DEBREYER, Vanessa SANTOS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Nathalie DOMINCE, Jacky GORZA, Véronique HAMMERER, Claudia JOURNOUD, Marielle RATEAU, Alexandrine VOYAU

Jacques HELLO est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du lundi 05 juin est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Accord de principe pour l'acquisition de parcelles de bois à Mr PRIVAT
- 2°) Subvention exceptionnelle à l'association Festicomps
- 3°) Virement de crédits n°1
- 4°) Validation du planning des travaux de la salle polyvalente
- 5°) Point sur la rentrée scolaire 2023-2024
- 6°) Questions diverses

La séance est ouverte.

1°) DECISION 25-07-2023 : ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES DE BOIS A MR PRIVAT

Les parcelles A160-161-162-163-164-167-168-180 et une partie de la parcelle 179, situées à La Canette, appartenant à Monsieur Fabrice PRIVAT, sont des parcelles boisées en limite d'un chemin rural et dans le périmètre du futur Parc des Sources. Elles permettraient de relier le lavoir et les terrains de Monsieur DOP, en projet d'acquisition par la mairie.

Monsieur le maire a proposé à Monsieur PRIVAT de faire l'acquisition de ces parcelles qui représentent entre 9 et 10 hectares. Il a pour le moment donné un accord de principe. Compte tenu du fait qu'elle est non constructible et vu le prix du marché, le forfait de rachat est établi à hauteur de quinze mille euros (15 000 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 9 voix pour

- donne son accord pour engager la discussion sur l'acquisition à l'automne des parcelles A160-161-162-163-164-167-168-180 et une partie de la parcelle 179 appartenant à Monsieur Fabrice PRIVAT, situées lieu-dit La Canette à Comps, pour un montant de 15 000 €

2°) DECISION 26-07-2023 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FESTICOMPS

L'association FESTICOMPS a réglé une facture de 1 023,35 € TTC à l'entreprise FIRELIGHT pour le spectacle de feu de la fête locale du 3 juin 2023.

Monsieur le maire explique que la mairie prend en charge cette dépense, et propose de rembourser l'association en lui versant une subvention exceptionnelle du même montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 9 voix pour

- valide le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 023,35 € à l'association Festicomps afin de régler la facture à l'entreprise Firelight

3°) DECISION 27-07-2023 : VIREMENTS DE CREDITS N°1

Monsieur le maire informe le conseil municipal du virement de crédit réalisé pour régler la facture de l'entreprise BARBOTTEAU pour les travaux complémentaires de réfection de l'église.

La facture s'élève à 6 598,85 euros – la somme inscrite au BP 2023 pour ces travaux était de 5 000 euros.

Le virement de crédits effectué est le suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	2 000,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	2 000,00 €	
D 21318-23 : mise en sécurité bâtiment mairie		2 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 9 voix pour

- valide le virement de crédits n°1 apportée au budget 2023 telle que présentée ci-dessus.

4°) VALIDATION DU PLANNING DES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle des fêtes sera fermée pour travaux à compter du lundi 28 août. Des travaux de gros œuvres vont être réalisés pendant 2 à 3 semaines par la mairie, avant la venue des entreprises. Une benne tout-venant va être installée sur le parking de la mairie pendant toute la durée des travaux.

5°) POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Madame Vanessa SANTOS explique que la TPS est sauvée pour une année ; il y a 14 inscriptions pour la rentrée. Il y a 20 inscrits en petite section, ce qui est positif pour l'avenir, et le nombre d'élèves reste stable à Comps (entre 40 et 45 élèves).

Monsieur le maire précise que l'intervention de DECILA pour une campagne contre le bruit à l'école de Comps sera planifiée en septembre ou octobre.

Monsieur le maire parle également de l'emploi du temps de Madame REY qui présente une amplitude horaire très importante (7h-19h) ; il explique que les horaires de Madame REY ont été modifiés au fur et à mesure des besoins des familles, notamment en allongeant le temps de garderie du matin et du soir. Il demande que son planning soit étudié et des solutions envisagées à la perspective de la rentrée 2024, afin de mieux aménager le temps de travail de l'agent.

6°) QUESTIONS DIVERSES

▪ **Voirie & espaces verts :**

- L'entreprise COLAS a réalisé des travaux d'enrobé Route du Pont-Sec et de terrassement à Berthou (création d'un cheminement piéton, busage de fossé, pose de bordures). Monsieur Jacques HELLO présente un devis de 712,80 € TTC pour la pose de 3 potelets supplémentaires en bordure de route à Berthou. Le conseil municipal est défavorable à cette dépense.
- La manipulation du tracteur avec le rota à l'arrière est complexe, et il est préférable que l'agent qui remplace l'agent technique Pascal ROBIN ne s'en serve pas pour une question de sécurité. Un devis de fauchage complémentaire va être demandé à l'entreprise SARL TRAVAUX DE L'ESTAUIRE.
- Des devis vont également être demandés pour recréer le fossé d'évacuation des eaux pluviales sur le terrain nouvellement acquis à Monsieur DOUAN à Berthou, qui a été bouché. Une réunion va être organisée avec les riverains qui jouxtent ce terrain. Ces travaux sont urgents et doivent être faits avant la pose d'un nouveau transformateur prévue prochainement sur cette parcelle.

▪ **Plan de sauvegarde communal**

Le plan de sauvegarde de la commune a été réactualisé et doit être transmis à la Sous-Préfecture de Blaye. Deux points ont été soulevés :

- Le protocole de la sirène d'alerte est de 3 coups longs pour annoncer le confinement (un essai a lieu tous les 1^{ers} mercredis du mois)
- Les pastilles d'iode stockées en mairie sont périmées ; Madame Vanessa SANTOS propose de se renseigner auprès des services de la Sous-Préfecture afin de connaître la démarche pour se mettre en règle.

La séance est levée à 20h.

Fait à COMPS, le 06 juillet 2023.

Le Maire,



